

Plaidoyer pour un accès universel sans frais à toutes les méthodes de contraception au Québec

Afin de garantir l'autonomie et la liberté de choix sur leur corps des femmes, hommes trans et personnes non-binaires et bispirituelles et de faire un pas de plus vers l'égalité entre les genres, il est primordial de garantir un accès universel à tous les moyens de contraception disponibles au Québec. Cet accès universel à la contraception ne peut être garanti sans la gratuité de tous les moyens de contraception ainsi que sans l'accès à une information fiable et adaptée par l'entremise du personnel médical et des organismes communautaires.

L'accès à la contraception est un droit humain fondamental reconnu par l'ONU¹. Au Canada, les méthodes contraceptives sont légales depuis 1969. Or, encore aujourd'hui, de nombreuses femmes et personnes ne réussissent pas à obtenir le moyen de contraception qu'elles souhaitent utiliser et près de 40% des grossesses sont non-planifiées². L'utilisation d'un moyen de contraception fiable de façon récurrente constitue un moyen de prévention de ces grossesses.

L'accès à la contraception de son choix sans frais est une condition primordiale à l'atteinte de l'égalité entre les genres, en plus de permettre la diminution d'inégalités sociales et économiques. Au-delà de la liberté individuelle, l'accès à la contraception est un enjeu social et de santé publique puisque les grossesses non-planifiées peuvent entraîner des conséquences sur la santé des femmes et personnes enceintes ainsi que des coûts pour le système de santé et de services sociaux.

¹ Margaret Greene, Shareen Joshi, et Omar Robles, « Oui au choix, non au hasard: Planification familiale, droits de la personne et développement » (Fonds des Nations Unies pour la population, 2012), https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/FR_SWOP2012_Report.pdf.

² Amanda Y. Black et al., « The Cost of Unintended Pregnancies in Canada: Estimating Direct Cost, Role of Imperfect Adherence, and the Potential Impact of Increased Use of Long-Acting Reversible Contraceptives », *Journal of Obstetrics and Gynaecology Canada: JOGC* 37, n° 12 (décembre 2015): 1086-97, [https://doi.org/10.1016/s1701-2163\(16\)30074-3](https://doi.org/10.1016/s1701-2163(16)30074-3).

La contraception gratuite : c'est rentable!

Il a été démontré dans de nombreuses études que le coût des moyens de contraception est la principale barrière pour les personnes qui souhaitent avoir recours à un moyen de contraception³⁴.

Au Québec, la pilule contraceptive peut coûter entre 180 et 300\$ par année, de 70\$ à 420\$ pour les stérilets et jusqu'à 450\$ pour les implants sous cutanés. Sans parler de la charge contraceptive, le coût des moyens de contraception incombe disproportionnellement aux femmes et aux personnes qui peuvent tomber enceinte alors qu'il faut être deux pour faire un enfant. Ce coût est injustement assumé par les individus et cela contribue à renforcer les inégalités de genre sur le plan économique alors qu'il est prouvé que la prise en charge des coûts des moyens de contraception par le gouvernement pourrait même être avantageux sur le plan financier. Une étude publiée en Colombie-Britannique a révélé que chaque dollar investi pour couvrir les coûts de contraception pourrait faire économiser 90\$ de dépenses publiques en services sociaux⁵!

Bien qu'au Québec certains moyens de contraception sont remboursés par les assurances privées ou la RAMQ, ces coûts annuels peuvent être énormes pour les personnes à faible revenu et ne couvrent généralement que 70 à 80% des frais⁶. De plus, il arrive dans plusieurs cas que les assurances remboursent les coûts de contraception seulement par après, ce qui oblige une personne à creuser ses économies en attendant le remboursement. Une étude publiée par le National Institutes of Health a démontré que lorsque les personnes n'avaient pas de contrainte économique et qu'elles recevaient l'information adéquate par rapport à tous les moyens de contraception disponibles (avantages et inconvénients de chaque méthode), elles avaient davantage recours aux méthodes de contraception longue durée comme le stérilet qui est parmi les méthodes de contraception les plus efficaces⁷.

³ Jennifer Hulme et al., « Barriers and Facilitators to Family Planning Access in Canada », *Healthcare Policy* 10, n° 3 (février 2015): 48-63.

⁴ Amanda Black et al., « Canadian Contraception Consensus - Chapter 1: Contraception in Canada », *Journal of Obstetrics and Gynaecology Canada* 37, n° 10 (1 octobre 2015): S5-12, [https://doi.org/10.1016/S1701-2163\(16\)39370-7](https://doi.org/10.1016/S1701-2163(16)39370-7).

⁵ Options for Sexual Health, « Universal Access to Publicly Funded Contraception in British Columbia », 2010, https://www.accessbc.org/_files/ugd/9fd619_5e84ed1e331649c199007a5081c206b3.pdf.

⁶ Société canadienne de pédiatrie, « L'accès universel à la contraception sans frais pour les jeunes du Canada », 2019, <https://cps.ca/fr/documents/position/acces-universel-a-la-contraception-sans-frais-pour-les-jeunes-du-canada>.

⁷ Kirsten M. J. Thompson et al., « Public Funding for Contraception, Provider Training, and Use of Highly Effective Contraceptives: A Cluster Randomized Trial », *American Journal of Public Health* 106, n° 3 (mars 2016): 541-46, <https://doi.org/10.2105/AJPH.2015.303001>.

L'importance de l'accès à l'information

Malgré la grande efficacité théorique de plusieurs moyens de contraception, l'efficacité réelle (ou courante) d'un moyen de contraception dépend toujours de son observance. Pour cette raison, le meilleur moyen de contraception pour une personne demeure le moyen qu'elle souhaite utiliser. Ainsi, le libre-choix de la méthode de contraception est primordial pour une efficacité réelle de la méthode. En ce sens, il faut fournir de l'information adéquate aux personnes souhaitant avoir recours à un moyen de contraception afin qu'elles puissent prendre une décision libre et éclairée sur le moyen de contraception qui leur convient le mieux⁸.

Bien qu'une vaste sélection de contraceptifs soit offerte au Québec, la pilule contraceptive et le condom demeurent les deux moyens de contraception les plus utilisés alors qu'ils ne sont pas les moyens de contraception les plus efficaces et ne conviennent pas à tout le monde. Le rôle conseil des professionnel.le.s de la santé est donc primordial pour favoriser un accès universel à tous les moyens de contraception disponibles et pour s'assurer que les personnes fassent un réel choix libre et éclairé de la méthode⁹. Des études ont effectivement démontré qu'avec des séances de conseil adéquates, les femmes avaient tendance à choisir davantage une contraception qui leur convenait et auquel elles pouvaient continuer d'adhérer au fil du temps¹⁰. Actuellement, les personnes requérant des moyens de contraception continuent d'avoir une connaissance limitée des options de contraception et n'adhèrent pas suffisamment aux méthodes contraceptives¹¹ ce qui constitue un enjeu de santé publique.

⁸ Amanda Black et al., « Canadian Contraception Consensus - Chapter 1: Contraception in Canada », *Journal of Obstetrics and Gynaecology Canada* 37, n° 10 (1 octobre 2015): S5-12, [https://doi.org/10.1016/S1701-2163\(16\)39370-7](https://doi.org/10.1016/S1701-2163(16)39370-7).

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Gina M. Secura et al., « Provision of No-Cost, Long-Acting Contraception and Teenage Pregnancy », *The New England Journal of Medicine* 371, n° 14 (2 octobre 2014): 1316-23, <https://doi.org/10.1056/NEJMoa1400506>.

¹¹ Amanda Black et al., « Contraceptive Use Among Canadian Women of Reproductive Age: Results of a National Survey », *Journal of Obstetrics and Gynaecology Canada* 31, n° 7 (1 juillet 2009): 627-40, [https://doi.org/10.1016/S1701-2163\(16\)34242-6](https://doi.org/10.1016/S1701-2163(16)34242-6).

Pour un meilleur financement des organismes communautaires

Le recours aux moyens de contraception est un enjeu de santé publique. Or l'accès à l'information concernant les différents moyens de contraception offerts est encore inégal au Québec. Malgré les campagnes d'informations et de sensibilisation à l'importance des comportements sexuels sécuritaires et à l'utilisation de moyens de contraception, le gouvernement ne peut s'attendre à rejoindre tous les groupes visés, notamment les groupes marginalisés particulièrement vulnérables à ces enjeux. D'autant plus que certaines populations, à force d'histoire répétée de violence ou d'incompréhension, n'ont plus confiance envers le système médical. Afin de favoriser un réel accès aux moyens de contraception, il est nécessaire d'encourager des programmes qui tiennent compte des réalités culturelles et des sensibilités de certaines populations sur les questions de contraception qui peuvent être taboues, abordées différemment, ou comportées certains enjeux d'acceptation du corps pour ces personnes.

Le gouvernement doit donc reposer sur l'expertise et l'initiative de groupes et d'organismes déjà existants qui œuvrent auprès des populations concernées pour fournir une information complète et adaptée aux besoins et réalités de ces populations. Le financement de ces organismes est donc primordial pour continuer le travail d'information et de sensibilisation en matière de contraception au Québec. Or, il y a encore un manque de reconnaissance du milieu communautaire alors que 84% de la population québécoise soutient l'idée de financer adéquatement les organismes communautaires¹². Une augmentation du financement de ces organismes permettrait d'offrir de meilleurs programmes et une plus grande reconnaissance de l'importance du travail effectué par les organismes spécialisés en santé sexuelle et reproductive qui offrent des services d'information, d'accompagnement et des programmes d'accès à certains moyens de contraception au Québec.

Ainsi, le coût, l'accès à des services de conseil soutenant le libre choix de la part des professionnel.le.s de la santé et à des programmes d'informations adaptés sur les différents moyens de contraception influencent le choix de la méthode de contraception que les femmes et toute personne ayant besoin de contraception vont utiliser. C'est pourquoi nous revendiquons un accès universel à la contraception pour que les personnes puissent choisir librement la méthode qu'elles souhaitent utiliser. Il n'y aura pas de liberté de choix pour tou.te.s tant qu'il n'y aura pas une égalité d'accès!

¹² Alliance des travailleuses et des travailleurs de l'action communautaire et de l'action communautaire autonome, « Le communautaire en chiffres », ATTACA, <http://attaca.ca/le-communautaire-en-chiffres/>.

Nos revendications

Afin d'offrir un accès universel sans frais à tous les moyens de contraception au Québec, la campagne Révolution contraceptive demande :

- La gratuité de tous les moyens de contraception disponibles au Québec pour toutes les situations de couverture médicale
- L'amélioration de la formation ainsi que de l'information transmise aux professionnel.le.s de la santé sur les moyens de contraception offerts afin de dispenser des services de conseil soutenant le libre-choix
- L'augmentation du financement des organismes qui sensibilisent et fournissent de l'information et de l'accompagnement notamment aux personnes marginalisées ou qui sont davantage susceptibles de discrimination et de préjugés de la part de professionnel.le.s de la santé sur les questions de contraception (personnes racisées, en situation de handicap, 2SLGBTQIA+, etc.)

La contraception plus accessible et gratuite permet de:

- Réduire le nombre de grossesses non-planifiées
- Réduire les inégalités entre les genres
- Réduire les inégalités socioéconomiques
- Favoriser le partage de la charge contraceptive entre partenaires
- Donner aux femmes, aux hommes trans et aux personnes non-binaires un réel choix de contraceptif et un réel choix d'avoir ou non des enfants

Révolution contraceptive

Liberté de choix, égalité d'accès

Anne-Sophie Gignac

Responsable de la campagne

Coordonnatrice politique responsable du dossier contraception

Fédération du Québec pour le planning des naissances